



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 7 novembre 2020

COVID-19 : PROFESSIONNELS DU TRANSPORT ROUTIER ETABLISSEMENTS AUTORISES A LES ACCUEILLIR POUR ASSURER LEUR RESTAURATION

En application des mesures décidées pour le confinement de la population pour lutter contre la propagation de la COVID-19, certains établissements sont, à titre dérogatoire, autorisés à accueillir du public pour assurer la restauration au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier dans l'exercice de leur activité professionnelle, entre 18 heures et 10 heures du matin.

Dans ce cadre, la préfète de la Somme a déterminé comme suit la liste des établissements situés à proximité des axes routiers et habituellement fréquentés par les professionnels du transport routier :

- Au bon accueil, 2 route Nationale 17, 80320 OMIECOURT ;
- La Grenouillère, D934 sur l'axe Amiens-Roye en direction de Roye, à 3 kms de la gare de péage de Boves ;
- Le relais du risquetout, 405 rue du Moulin, 80600 HEM-HARDINVAL ;
- Le relais de Lignières Chaltelain, 33 route de Normandie 80590 LIGNERES-CHATELAIN

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens